

LE PROGRAMME « AMORA, J'aime mon resto »

Modalités d'inscription opérateur

Un programme dédié aux 1000 restaurateurs ambassadeurs de la marque AMORA. 4 avantages majeurs pour les opérateurs :

- De la visibilité sur internet pour leurs établissements
 - Un programme soutenu par La Fourchette, et relayé sur UFS.com, la page Facebook et LinkedIn de UFS.
 - Une animation pour les clients en restaurant
 - Du matériel Amora offert pour toute souscription
- Voir les conditions de participation ci-dessous.

CONDITIONS DU PROGRAMME – Amora J'aime notre resto

Les présentes conditions s'appliquent au programme organisé par la société Unilever France.

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

1. La participation au programme est réservée aux restaurateurs habitant en France métropolitaine (Corse comprise)
2. La participation est strictement limitée à un profil d'inscription par restaurant.
3. Il ne sera admis qu'une seule participation au programme et une seule attribution de kit d'animation par restaurant (même nom, même adresse postale, même adresse mail) pendant toute la durée de validité du programme. En cas d'inscriptions multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.
4. La campagne se déroulera jusqu'au 31/12/2018. Afin de participer aux animations consommateurs, l'inscription doit avoir lieu avant le 15/12/2018.
5. Les inscrits seront automatiquement réinscrits aux campagnes suivantes. Si vous ne souhaitez pas être inscrit automatiquement, vous avez la possibilité de vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse mail suivante : info@unilever.com

ARTICLE 2 - DONNÉES PERSONNELLES

1. Pour participer au programme, vous pouvez être amené à devoir transmettre certaines données personnelles (par exemple votre nom, prénom, adresse de l'établissement, adresse email, nom de l'établissement, fonction, type de l'établissement...).
2. Vous garantissez que les données que vous transmettez sont correctes, à jour et complètes.
3. Les données personnelles que vous nous transmettez sont utilisées conformément à notre déclaration de vie privée, à consulter sur http://www.unileverprivacypolicy.com/fr_fr/policy.aspx.

ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS D'ADHESION

1. Ce programme se déroulera du 18/06/2018 au 15/12/2018 à minuit (inscription des restaurateurs).
2. Pour adhérer au programme "AMORA J'aime mon resto", le restaurateur doit se rendre sur le site web www.jaimemonresto.fr, remplir le formulaire proposé, et confirmer la localisation de son restaurant sur une « Google Map ». Le participant recevra ensuite un email lui indiquant que sa demande d'inscription a bien été prise en compte et qu'elle est soumise à la validation des équipes UFS. Dès validation de son inscription, le participant recevra un email de bienvenue au programme "Amora J'aime mon resto".
3. Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent document, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue

ci-dessus, ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent Unilever France à procéder à toutes vérifications concernant leur établissement, leur identité ou leur adresse. Toute indication fautive ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

Une seule participation par restaurant (même nom, même adresse) est autorisée.

ARTICLE 4 - KITS D'ANIMATION

1. Lors du process d'inscription, le choix des moutardiers ou coupelles sera demandé au restaurateur.
2. Le kit d'animation, composés de moutardiers ou coupelles choisis, lui seront ensuite adressés par voie postale dans un délai de 2 à 3 semaines.
Unilever se réserve la possibilité d'envoyer, en cas de rupture de stocks de moutardiers, les coupelles de la marque AMORA®.
3. Le kit d'animation est composé :
 - De **10 moutardiers en grès ou de 10 moutardiers transparents ou de 10 coupelles AMORA**, en fonction du choix effectué par le restaurateur.
 - De **10 chevalets de table**, recto / verso, format A6. Ces chevalets seront porteurs d'un jeu promotionnel à destination des clients du restaurant. Pour jouer, les clients devront se connecter entre le 03/09/2018 et le 15/12/2018, au site jaimemonresto.fr, munis de leur note de repas, et saisir le code jeu présent sur les supports de communication disponibles en restaurant (chaque restaurant aura un code différent). Ils sauront immédiatement s'ils ont gagné via une mécanique d'instant gagnant.
A gagner : 2000 participants au programme « Amora J'aime mon resto ». Voir règlement complet de ce jeu sur le site www.jaimemonresto.fr
 - De **500 cartes** « à codes » type « carte de visite », permettant au client de prendre connaissance du jeu promotionnel cité ci-dessus au moment de la présentation de l'addition sur la table.
 - De **1 affiche**, relayant également toutes les informations relatives au jeu promotionnel cité ci-dessus à destination du client.
 - De **1 affiche** à destination du restaurateur, expliquant le programme et relayant également toutes les informations relatives au jeu promotionnel ci-dessous.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

1. Unilever France se réserve le droit de suspendre ou de résilier à tout moment votre participation au programme si de quelque manière que ce soit, vous agissez en contradiction avec les présentes conditions ou avec une disposition légale applicable, et ce sans vous en informer au préalable, et sans qu'Unilever France en soit tenu pour responsable.
2. Vous consentez adhérer au programme dans son intégralité comprenant l'ensemble des conditions.
3. Si dans le cadre de ce programme, il vous est demandé de transmettre, uploader, enregistrer ou communiquer des informations, vous garantissez que cet envoi ne porte atteinte à aucun droit (de propriété intellectuelle) de tiers et n'est en aucune façon illicite et vous garantissez Unilever France contre toute réclamation de tiers à cet égard.
4. Unilever France n'est responsable pour aucun dommage direct et/ou indirect en rapport avec le présent programme, y compris concernant (sans être limité) :
 - Les cadeaux qu'elle distribue ;

- L'adaptation, l'interruption ou la fin du programme et/ou l'adaptation des prix à obtenir
- L'utilisation illicite de ses systèmes par un tiers.

Unilever France ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, ce programme devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de modalités peuvent alors éventuellement être publiés pendant le programme. Ils seront considérés comme des annexes aux présentes modalités.

Unilever France se réserve le droit d'écourter, de postposer, de modifier, de transmettre, d'étendre ou d'annuler le présent programme, ou une partie de celui-ci, au cas où des circonstances particulières ou le bon déroulement du concours l'exigeraient. La responsabilité d'Unilever France ne pouvant être engagée de ce fait.

Unilever France ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du programme notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.

Unilever France ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les modalités du programme de même que le matériel offert aux restaurateurs ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Unilever France pourra annuler ou suspendre tout ou partie du programme s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au programme, et notamment en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les kits d'animation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du programme est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à Unilever France, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le programme.

Unilever France n'est pas responsable des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 – Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre du présent Jeu, la Société organisatrice a souhaité faire appel à deux prestataires externes, l'Agence Hotcakes située à Paris ainsi que la SOCEG GESTION située à Courtabœuf pour la collecte, le traitement des données personnelles relatives aux participants et l'attribution de la dotation au(x) gagnant(s).

Les informations personnelles nominatives que le participant accepte de communiquer en s'inscrivant au présent Jeu font l'objet d'un traitement informatisé par le prestataire visé ci-avant, pour le compte de la société organisatrice, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La transmission par le participant de ses données personnelles est indispensable pour participer au Jeu, de la même manière que le traitement de ses données personnelles par le prestataire est nécessaire pour valider sa participation.

Par ailleurs, les coordonnées personnelles des participants pourront être transmises par la Société Organisatrice ou son prestataire, à d'autres prestataires externes en charge de la livraison de certaines dotations, qui s'engagent à les utiliser à cette seule fin, dans le respect de la réglementation en vigueur et à les supprimer à l'achèvement de la livraison.

Les données personnelles communiquées par les participants seront conservées pendant la durée nécessaire au bon déroulement du Jeu, soit pendant une durée de 6 mois. En l'absence de demande spécifique, le prestataire s'engage à les supprimer définitivement de l'ensemble de ses supports de stockage à l'issue de l'opération.

Conformément au Règlement européen n°2016/679 en vigueur le 25 mai 2018, le participant dispose d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles, ainsi qu'un droit d'accès, de portabilité, de rectification et de suppression sur simple demande écrite auprès de la Société organisatrice : ***Unilever France, 20 rue des Deux Gares, 92842 Rueil-Malmaison Cedex.***

Les participants qui souhaiteraient s'opposer au traitement de leurs informations personnelles par le prestataire externe ou qui souhaiteraient exercer leur droit de suppression les informations personnelles avant la fin de l'opération seront réputés renoncer à leur participation à l'opération.

Il est également précisé que dans l'hypothèse où l'opération consisterait en un évènement filmé ou donnant lieu à la prise de clichés, vidéos et autres publications permettant d'identifier le ou les participant(s), ce(s) dernier(s), après avoir signé une autorisation spécifique d'utilisation et reproduction de son image, est réputé avoir accepté d'être filmé et/ou photographié par la Société Organisatrice et/ou ses éventuels partenaires (médias ou autres) pour la publication sur les supports indiqués dans ladite autorisation.

Le ou les participant(s) restera(ont) libre(s) de s'opposer au traitement (reproduction, publication, transfert etc...) de ses données personnelles, y compris ses attributs personnels incluant son image et permettant de l'identifier. Ceux-ci pourront exercer ce droit d'opposition auprès de la société organisatrice à l'adresse mentionnée ci-avant.

ARTICLE 7 - CONTACT

Pour toute question ou commentaire à propos du programme via le formulaire de contact accessible sur <https://www.unileverfoodsolutions.fr/contact.html>

ARTICLE 8 - FRAUDES ET LOI APPLICABLES

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Jeu-Concours ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française. En cas de contestation, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris

* LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS D'INSCRIPTION AVANT DE REJOINDRE LE PROGRAMME « AMORA jaimemonresto.fr ». CES CONDITIONS VISENT A INFORMER LES UTILISATEURS DU SITE « AMORA J'aimemonresto.fr » DU CONTENU QU'ILS SONT SUSCEPTIBLES D'Y TROUVER AINSI QUE DES MODALITES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ANIMATION ET DE RECEPTION DU MATÉRIEL OFFERT.